

# COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

*15 mai 2022*



## **Ordre du jour :**

- I. Tarification enfance-jeunesse
- II. Permanence de conseil médical
- III. Point accueil famille exilée
- IV. Audit énergétique et perspectives pour l'Espace Glenmor
- V. Elections animateur et secrétaire du CoPil

## **Présent.es :**

- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Vincent Folatre
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Maryline Lair
- Paulo Le Troquer
- Antinéa Leclerc
- Pierre Redou
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

## I. Tarification enfance-jeunesse

Rapporteur : Pierre Redou

Nature des débats : Information

Échanges : Cela concerne l'ALSH, l'Espace Jeunes et le périscolaire.

Réévalué de 2 centimes à 20 centimes selon le quotient familial, demi-pension... L'explosion des coûts des fluides nous force la main et nous ne pouvons pas diminuer nos tarifs d'accueil comme nous l'avions exprimé. En revanche, de nouvelles tranches tarifaires en fonction du quotient familial ont été établies.

Vous retrouverez ci-dessous les tableaux tarifaires concernant les différents services de l'enfance-jeunesse à Saint-Senoux.

### *Périscolaire*

#### **Accueil du matin / soir (garderie)**

	Sennonaise, Sennonais	Hors Saint-Senoux
Demi-heure indivisible	1 €	1,25 €
Pénalité de retard	25 €	25 €

### **Restauration**

	Sennonaise, Sennonais	Hors Saint-Senoux
Repas réservé	4,83 €	5 €
Repas non-réservé	5,23 €	5,40 €

Absence non-justifiée	4,83 €	5 €
-----------------------	--------	-----

*Accueil de loisirs*

**Général**

	Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
A	0-500 €	8,50 €	6,50 €	3,80 €	2,80 €
B	501-800 €	11,70 €	9 €	6,90 €	5,30 €
C	801-1000 €	13,50 €	10,70 €	8,70 €	6,80 €
D	1001-1300 €	16 €	12,70 €	11,30 €	9 €
E	1301 € et plus	16,70 €	13,30 €	12 €	9,50 €
Sans réservation ½ journée	Majoration de 3 €	Majoration de 3 €	Majoration de 3 €	Majoration de 3 €	Majoration de 3 €
Sans réservation journée	Majoration de 5 €	Majoration de 5 €	Majoration de 5 €	Majoration de 5 €	Majoration de 5 €

**En cas d'absence injustifiée, la réservation est due. Annulation des réservations ne peut se faire, et uniquement, qu'avec un justificatif.**

### En fonction des activités

Quotient familial	≤ 500 €	501-800 €	801-1000 €	1001-1300 €	1301 € et plus
Activité à 12 €	3,20 €	6,30 €	8,10 €	10,70 €	11,40 €
Activité à 15 €	6,30 €	9,40 €	11,30 €	13,80 €	14,50 €
Activité à 18 €	9,50 €	12,50 €	14,40 €	16,90 €	17,60 €
Activité à 20 € et +	12,60 €	15,70 €	17,50 €	20,10 €	20,80 €
Entrée + Transport	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €
Intervenant.e.s	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €

**Pour une activité à moins de 12 euros, cette dernière est prise en charge à 100% par la commune.**

***Séjours Accueil loisirs sans hébergement et Espace Jeunes***

Quotient familial	Prix
≤ 500 €	50 €
501-800 €	75 €
801-1000 €	100 €
1001-1300 €	130 €
1301 € et plus	150 €

***Espace Jeunes***

Cotisation annuelle de 10 euros pour l'ensemble des tranches du quotient familial, puis en fonction des activités :

Quotient familial	≤ 500 €	501-800 €	801-1000 €	1001-1300 €	1301 € et plus	Coût activité TTC	Coût activité / enfant
Tarif A	Coût famille : 2 €  Coût mairie / enfant : 3 €	Coût famille : 3 €  Coût mairie / enfant : 2 €	Coût famille : 3 €  Coût mairie / enfant : 2 €	Coût famille : 3 €  Coût mairie / enfant : 2 €	Coût famille : 4 €  Coût mairie / enfant : 1 €	50 euros	5 euros

Tarif B	Coût famille : 4 €	Coût famille : 5 €	Coût famille : 6 €	Coût famille : 7 €	Coût famille : 8 €	100 euros	9 euros
	Coût mairie / enfant : 5 €	Coût mairie / enfant : 4 €	Coût mairie / enfant : 3 €	Coût mairie / enfant : 2 €	Coût mairie / enfant : 1 €		
Tarif C	Coût famille : 5 €	Coût famille : 8 €	Coût famille : 9 €	Coût famille : 10 €	Coût famille : 12 €	150 euros	14 euros
	Coût mairie / enfant : 9 €	Coût mairie / enfant : 6 €	Coût mairie / enfant : 5 €	Coût mairie / enfant : 4 €	Coût mairie / enfant : 2 €		
Tarif D	Coût famille : 7 €	Coût famille : 10 €	Coût famille : 12 €	Coût famille : 14 €	Coût famille : 15 €	200 euros	18 euros
	Coût mairie / enfant : 11 €	Coût mairie / enfant : 8 €	Coût mairie / enfant : 6 €	Coût mairie / enfant : 4 €	Coût mairie / enfant : 3 €		
Tarif E	Coût famille : 9 €	Coût famille : 13 €	Coût famille : 15 €	Coût famille : 17 €	Coût famille : 19 €	250 euros	23 euros
	Coût mairie / enfant : 14 €	Coût mairie / enfant : 10 €	Coût mairie / enfant : 8 €	Coût mairie / enfant : 6 €	Coût mairie / enfant : 4 €		
Tarif F	Coût famille : 11 €	Coût famille : 15 €	Coût famille : 18 €	Coût famille : 20 €	Coût famille : 23 €	300 euros	27 euros
	Coût mairie / enfant : 16 €	Coût mairie / enfant : 12 €	Coût mairie / enfant : 9 €	Coût mairie / enfant : 7 €	Coût mairie / enfant : 4 €		
Tarif G	Coût famille : 13 €	Coût famille : 18 €	Coût famille : 21 €	Coût famille : 24 €	Coût famille : 27 €		

	Coût mairie / enfant : 19 €	Coût mairie / enfant : 14 €	Coût mairie / enfant : 11 €	Coût mairie / enfant : 8 €	Coût mairie / enfant : 5 €	350 euros	32 euros
Tarif H	Coût famille : 15 €	Coût famille : 20 €	Coût famille : 24 €	Coût famille : 27 €	Coût famille : 31 €	400 euros	36 euros
	Coût mairie / enfant : 21 €	Coût mairie / enfant : 16 €	Coût mairie / enfant : 12 €	Coût mairie / enfant : 9 €	Coût mairie / enfant : 5 €		
Taux de prise en charge par la mairie	60%	45%	35%	25%	15%		

Relevé de décision : Aucune, décisions prises en commission enfance-jeunesse.

## II. Permanence de conseil médical

Rapportrice : Sakina Guillet

Nature des débats : Co-construction, co-décision

Échanges : Nous avons récemment rencontré un habitant de la commune, médecin urgentiste à la retraite. Il a sollicité la municipalité afin de savoir quelles actions pouvaient être mise en place pour lutter contre le phénomène de désert médical affectant notre territoire.

Il propose également plusieurs réunions publiques sur des thématiques comme l'alimentation et la santé... mais aussi de tenir des permanences de conseil médical. La forme de ces dernières reste à définir et conditionnée à un avis favorable de l'ordre des médecins qui a été sollicité en ce sens. Il lui sera impossible en revanche de délivrer des ordonnances.

Il aurait besoin d'un lieu où recevoir, lequel ? Ces actions seraient mises en place à l'automne, la personne est cependant déjà joignable en cas d'urgence.

Relevé de décision : Favorable, dans l'attente d'un avis favorable de l'ordre des médecins.

### III. Point accueil famille exilée

Rapportrice : Marion Darmaillacq

Nature des débats : Information

Échanges : Nous avons obtenu la prise en charge des fluides par l'association *Un toit un droit* (UTUD), au moins jusqu'à la fin de l'année 2023. La municipalité avance les coûts et l'association nous remboursera.

L'aide départementale pour l'accueil de personnes exilées a de nouveau été sollicitée. Nous sommes en attente de réponse.

Le collectif d'habitant.es en soutien de la famille demande par ailleurs à la municipalité d'utiliser les moyens de communication à sa disposition pour lever des fonds et l'accompagner au quotidien.

Nous rappelons que la maison où loge actuellement la famille n'a pas vocation à devenir un habitat particulier. Nous souhaitons toujours y développer un service qui soit profitable à la situation et des études seront menées en ce sens durant le second semestre.

Relevé de décision : La famille restera dans la maison du bourg au moins jusqu'en décembre 2023.

Une communication aura lieu dans la prochaine Feuille mensuelle.

## V. Audit énergétique et perspectives pour l'Espace Glenmor

Rapportrice : Delphine Hinry

Nature des débats : Information, co-construction

Échanges : Etude entamée en 2019... et sera sans doute en cours jusqu'en 2024.

Quatre scénarios ont été proposés par l'audit, nous avons décidé d'en retenir un, le plus ambitieux, qui porte notamment une économie d'énergie de 75%. Dans ce scénario, il est préconisé l'isolation thermique par l'extérieur, celle des planchers ou encore de la toiture du hall d'entrée, le remplacement des menuiseries, des portes et de l'éclairage... Ces aménagements et gains d'ordre énergétique représentent, au total, une enveloppe de l'ordre de 200 à 300 000 euros. Il nous faudra faire des choix établis sur des critères.

Le plan de financement délibéré en Conseil municipal le 02 mai 2023 porte sur un montant total de 2 229 000 euros de budget prévisionnel pour l'ensemble du projet Glenmor. La maîtrise d'œuvre est estimée à 156 750 euros HT.

Phasage en quatre ou cinq étapes est envisageable.

Quel est notre cahier des charges pour tous ces aménagements, nos critères et objectifs ?

Relevé de décision : Chacun.e doit définir un ordre d'importance de son choix pour les critères / objectifs de la réalisation des travaux pour le projet Glenmor.

Nous nous prononcerons plus tard sur la procédure de marché public à adopter.

## VI. Elections animateur et secrétaire du CoPil

Rapporteur : Antinéa Leclerc

Nature des débats : Co-décision

Échanges : Les mandats confiés à Pierre Victoire (animateur) et Christophe Thomas (secrétaire) arrivant à leurs termes, il est nécessaire d'élire / désigner de nouvelles personnes pour assurer ses fonctions.

Maryline Lair, en tant que secrétaire, et Sakina Guillet, en tant qu'animatrice, sont volontaires pour prendre le relais.

Relevé de décision : Aucune objection n'ayant été soulevée, Marlyne Lair et Sakina Guillet seront respectivement secrétaire et animatrice du CoPil jusqu'en juin 2024.